

**18/06/2020 – Circulaire
écoles**



HASNON

Ville de la Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut

Hasnon, le 18 Juin 2020

Chers parents,

Le 15 Juin dernier, les écoles de la commune ont rouvert de manière partielle et progressive suite à la demande du ministère de l'éducation nationale. Nous avons dû entreprendre des travaux d'aménagement considérables et mobiliser énormément de personnel afin de respecter de manière inconditionnelle le protocole sanitaire.

C'est pourquoi certains élèves ont pu réintégrer leur école à temps complet, alors que d'autres n'ont pu reprendre la classe que par "roulements" car pour mener à bien cette reprise, les enseignants et la municipalité ont dû intégrer la contrainte des locaux ainsi que celle des effectifs et de la distanciation physique. Cette reprise a été et devait être différente pour chaque école. Tout le personnel dédié à la restauration a dû être redéployé dans les écoles pour respecter le protocole.

Aujourd'hui, nous sommes dans l'obligation de rouvrir totalement les écoles pour tous les enfants en âge d'être scolarisés. Le protocole sanitaire a été allégé mais il n'a pas disparu cependant. Nous savons que c'est une période très compliquée pour tous et que chacun d'entre nous, enfants, parents, enseignants, élus, personnel municipal, a déjà fait beaucoup d'efforts dans situation inédite.

Malgré tout cela, nous devons assumer cette nouvelle rentrée dans des délais très courts. C'est pourquoi, nous ne pouvons pas remettre en place la cantine avant la fin de l'année scolaire. D'une part, nous n'avons pas le personnel nécessaire pour assurer ce service. D'autre part, nous devons limiter le brassage des enfants et les transporter d'une école à une autre est inenvisageable. Enfin, les travaux qui auraient dû être effectués à l'école du centre durant les vacances de Pâques ont repris récemment alors que personne n'envisageait une ouverture totale.

La salle des fêtes est donc réquisitionnée pour accueillir les classes de l'école maternelle. Un service de garderie sera néanmoins assuré le matin et le soir aux écoles de Grand-Bray et du Centre. Ce service est malheureusement impossible à mettre en place pour l'école de Cataine car celle-ci ne dispose pas de local dédié au service de garderie. Les salles de classe ne peuvent en aucun cas s'y substituer, cela irait à l'encontre du protocole. Nous vous remercions par avance d'informer le plus rapidement possible vos chefs d'établissement des jours et horaires de garderie pour votre ou vos enfant(s).

Une fois encore, nous savons combien cette situation est difficile pour chacun et nous nous efforçons de faire au mieux dans l'intérêt de tous. Nous sommes évidemment disponibles pour répondre à vos interrogations ; la mairie ainsi que la page Facebook de la ville restent évidemment les lieux dédiés à cela.

L'adjointe aux Ecoles et petite enfance,
Stéphanie Lecoœuvre

Le Maire,
André DESMEDT



18/06/2020 – Fermeture Point d'Accès au Droit

Nous vous informons que le Point d'Accès au Droit de Saint-Amand-les-Eaux sera fermé du lundi 06 juillet 2020 au vendredi 31 juillet 2020.

Pour tous renseignements (durant cette période), contactez :

- le Point d'Accès au Droit de Condé sur Escaut au 03.66.22.21.46
- La Maison de Justice de Denain au 03.27.43.69.30



16/06/2020 – Sondage : Accueil des enfants période estivale

Pour accéder au sondage concernant l'accueil des enfants pendant la période estivale, cliquez [ici](#).

15/06/2020 – Réouverture du Parc du Faisan Doré

Après une longue période de fermeture, le parc sera de nouveau accessible dès ce samedi 20 Juin, les week-ends uniquement, de 10h à 18h.

Cette réouverture s'accompagne de mesures incitant au respect des gestes barrières et de distanciation sociale. Le parc sera, par conséquent, accessible à la promenade uniquement, dans un premier temps.

Ce qui est autorisé :

- la balade, les regroupements de moins de 10 personnes.
- la pratique d'une activité sportive individuelle.

Ce qui n'est pas autorisé :

- les activités ludiques sur les jeux (leurs accès seront condamnés).
- Les vélos et trottinettes seront interdits.
- La partie « restauration » du parc ne fonctionnera pas.
- Les sanitaires seront fermés.

12/06/2020 – Travaux à Wallers, rue Jean Jaurès



Commune de
WALLERS-ARENBERG

arrêté N°2020-89

Département du Nord
Arrondissement de Valenciennes

**ARRETE TEMPORAIRE REGLEMENTANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT POUR
CHANTIER NOREADE RUE JEAN JAURES**

Le Maire,
Vice-président du Conseil Régional,
Vu les articles L2212-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, relatifs aux pouvoirs de Police du Maire ;
Vu les articles R411-1 et suivants, R417-10, R325-14 du code de la Route,
Vu l'arrêté du 24 Novembre 1967 sur la signalisation routière modifié par des arrêtés subséquents,
Vu la demande de **La Société SARL TLT, située 6 rue Maréchal à 59540 INCHY, en date du 04 Juin 2020,**
Considérant qu'il convient de prendre les mesures nécessaires pour faciliter l'exécution **des travaux de sondages, d'assainissement.**

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : A partir du lundi 15 juin 2020 jusqu'au vendredi 26 juin 2020, en vue de l'exécution des travaux susvisés, sondages

1ère phase: rue Victor Hugo - rue Baboeuf - la circulation se fera en alternée avec mise en place de feux tricolores. (sans neutralisation des carrefours sauf Louis Blanc- Déviation par Hasnon et Helesmes)

Le sens unique de la rue Voltaire sera supprimé le temps des travaux. La circulation pourra se faire en double sens.

A partir du lundi 29 juin 2020 jusqu'au vendredi 28 août 2020, assainissement

2ème phase : rue Victor Hugo – rue Baboeuf- rue Voltaire (avec neutralisation des carrefours, 2 à 5 jours par carrefour),

3ème phase: rue Louis Blanc – rue Baboeuf - rue Henri Barbusse (avec neutralisation des carrefours, 2 à 5 jours par carrefour),

- la route sera barrée (rue Jean Jaurès),

- Le stationnement sera interdit sur la zone de travaux, des deux côtés de la voirie.

- Les véhicules en infraction seront enlevés aux frais, risques et périls de leurs propriétaires.

- Accès commerces autorisés

- Déviation mise en place par Hasnon et Helesmes

ARTICLE 2 : La signalisation de chantier, conforme aux prescriptions de l'inspection Interministérielle en date du 17 Juillet 1974 sera fournie, posée et maintenue en bon état de fonctionnement par la SARL TLT de INCHY.

ARTICLE 3 : Le Maire et le Directeur Général des Services sont chargés de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Mr le Commandant fonctionnel de police,
- Bureau de Police de Wallers,
- Sous préfecture de Valenciennes
- Voirie départementale de Valenciennes,
- CAPH
- La SARL TLT de Inchy,
- Au SIAVED,
- Au SIMOUV,
- Au SDIS,
- Aux Communes de Haveluy, Hasnon, et Helesmes
- Aux riverains

A Wallers, le 12 Juin 2020

Le Maire,
Salvatore CASTIGLIONE

Le Maire:

· Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

· Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification.



05/06/2020 – Réouverture des écoles

La municipalité vous informe de la réouverture des écoles dès le 8 juin.

Après le travail mené conjointement entre l'Éducation Nationale et la ville, nos écoles accueilleront de nouveau les enfants dans le respect strict des règles sanitaires.

Voici le détail :

- **8 Juin** : Pré rentrée pour les enseignants.
- **8 & 9 Juin** : Tenue des conseils d'écoles extraordinaires afin de valider les aménagements réalisés et la bonne mise en place du protocole sanitaire.
- **10 Juin** : Derniers ajustements et rectifications à la suite des observations relevées en conseil d'école.
- **11 Juin** : Rentrée des écoliers selon l'école et la classe de fréquentation.

École Odette et Louis Prouvoyeur (Centre):

- Rentrée des classes de CP et CM2
- Rentrée progressive des autres classes dans un second temps*

École Jeanne Linglin (Cataine):

- Rentrée uniquement de la classe de CP

École Marcelle et Paul François (Grand-Bray):

- Rentrée de la classe des CP
- Rentrée progressive des CE1 dans un second temps*

* Rentrée progressive des autres classes par petits groupes, en fonction des capacités d'accueil des locaux, du bon déroulement de l'application du protocole sanitaire et selon l'organisation propre à chaque école (Direction).

Le respect des règles sanitaires étant difficilement applicable, il n'y aura pas de rentrée pour les Toutes Petites Sections – Petites Sections et Moyennes Sections des 3 écoles. Les classes seront nettoyées et désinfectées en continu par le personnel de la ville.

Pause méridienne : Le service de restauration scolaire ne reprendra pas. Les enfants peuvent s'ils le souhaitent, apporter leur repas dans un sac isotherme. Seuls les enfants seront amenés à manipuler leur sac.

Le repas se prendra en salle de classe, avec désinfection avant/après le repas.

Il n'y aura pas de garderie excepté pour les enfants des personnels soignants et d'éducation.

Fin des cours : le 4 juillet

A noter : Nous tenions à remercier et féliciter le personnel technique (masculin et féminin) qui malgré les délais très courts, ont œuvré pour réaliser les aménagements nécessaires (création de points d'eau, traçage des sens de circulation, ...)

02/06/2020 – Fermeture temporaire du Parc du Faisan Doré

Pour votre sécurité, le Parc du Faisan Doré est fermé pour une durée indéterminée afin que nous puissions effectuer tous les travaux nécessaires à sa remise en état.

Nous communiquerons sur sa date de réouverture ultérieurement.



**29/05/2020 – Distribution des
masques de la région**



HASNON

Ville de la Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut

HASNON, le 29 mai 2020

Objet : Distribution des masques de la région

Dès le début de la pandémie, la région Hauts de France s'était engagée à fournir des masques aux municipalités pour protéger leurs habitants.

À ce jour, j'ai reçu un nombre de masques bien inférieur à celui promis et attendu. Pour satisfaire tous les foyers de la ville, je suis donc contraint d'attribuer un masque tissu par foyer et le compléter par des masques chirurgicaux en fonction de la composition familiale (pour les plus de 12 ans).

La Région m'a informé que les enfants de moins de 12 ans n'étaient pas destinataires de masques, conformément aux recommandations du Conseil Scientifique.

Je suis conscient que dans certaines familles l'insuffisance de masque provoquera quelques mécontentements.

Il vous est possible de vous rapprocher des services de la mairie afin d'obtenir un nombre de masques conforme à la composition de votre foyer.

Le Maire,

André DESMEDT

**29/05/2020 – Aidons les
personnes vulnérables**



AIDONS-LES

Seules 2 personnes sont aujourd'hui identifiées **vulnérables** sur le fichier de la mairie d'Hasnon.

Cela ne peut être la réalité de notre ville !

Vous connaissez certainement une personne âgée et vulnérable à Hasnon,

elle est seule, isolée

elle souffre de cet isolement

elle est handicapée

elle dépend d'autrui

PARCE QU'IL S'AGIT DE L'AIDER EN PÉRIODE CRITIQUE

C'est-à-dire en cas de canicule ou de grand froid



Une démarche s'impose alors à vous :

Vous pouvez la signaler en mairie pour qu'on puisse l'aider au mieux et au plus vite en situation d'urgence.

03 27 21 67 17

10 rue Henri Durre - 59178 Hasnon



Le Maire,

André DESMEDT

28/05/2020 – Qualité sanitaire des eaux

Extrait des analyses des derniers prélèvements des eaux de robinet d'Hasnon, réalisés entre le 27/02/2020 et le 20/04/2020 :



DIRECTION DE LA SECURITE SANITAIRE ET DE LA SANTE ENVIRONNEMENTALE
SOUS-DIRECTION SANTE ENVIRONNEMENTALE
Qualité sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine



EAU & FORCE ANZIN - SEV

	Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
DIVERS MICROPOLLUANTS ORGANIQUES					
Acrylamide	<0,10 µg/L		0,10		
Epichlorohydrine	<0,05 µg/L		0,10		
FER ET MANGANESE					
Fer total	45 µg/L				200,00
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.					
Antimoine	<1 µg/L		5,00		
Cadmium	<1 µg/L		5,00		
Chrome total	<5 µg/L		50,00		
Cuivre	0,017 mg/L		2,00		1,00
Fluorures mg/L	0,51 mg/L		1,50		
Nickel	<5 µg/L		20,00		
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES					
Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	<1 n/mL				
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	<1 n/mL				
Bactéries coliformes /100ml-MS	<1 n/(100mL)				0
Entérocoques /100ml-MS	<1 n/(100mL)		0		
Escherichia coli /100ml - MF	<1 n/(100mL)		0		
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES					
Ammonium (en NH4)	<0,05 mg/L				0,10
Nitrites (en NO2)	<0,02 mg/L		0,50		

Conclusion sanitaire

Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.